

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 juin 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-48**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 juin 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 juin 2026.

Point de l'ordre du jour :

4.3. Nombre de primes PEDR à attribuer en 2026

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'avis du comité social d'administration du 28 mai 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit attribuer, pour l'année 2026, le nombre de nouvelles primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) aux personnels non assujettis à la prime C3 du RIPEC.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation, pour l'année 2026, de l'attribution de 4 nouvelles PEDR. pour un montant de 3 700/prime conformément au document joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 27
Membres présents : 21	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 27
Total des membres présents et représentés : 27	Majorité requise : 14
	Pour : 27
	Contre : 0

Pièce jointe :

- présentation du dispositif PEDR.

Fait à Tours,

Philippe ROINGEARD

Philippe Roingeard
le 22/06/2026 14:56:14 +02:00

 université
de TOURS